

# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2022 A 20H30

**Membres présents :** BALLIGAND Sylvie, CORNELOUP Danielle, GORISSEN Marielle, GRISARD Bernard, LARDY Jean-Paul, MALATIER Serge, VOUILLON Denis, BERTHOY Cédric, RIZARD Fabienne, DUMONT Ivan, CINQUIN Romain et Mme JONDET Virginie

**Excusé(s) :** Mme RIZARD Corinne, M. DUPUIS Patrick

**Absent(s) :** /

**Procuration(s) :** Mme RIZARD Corinne donne pouvoir à Mme RIZARD Fabienne, M. DUPUIS Patrick donne pouvoir à M. MALATIER Serge

**Secrétaire de séance :** Mme GORISSEN Marielle

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. **Projet bâtiment école : calendrier prévisionnel et adhésion à ARNIA pour la publication du marché public : délibération**
2. **Délibération AAP 2023**
3. **Réparation chauffage de la mairie**
4. **Quel avenir pour la poste de Gibles ?**
5. **Projet Maison des Assistantes Maternelles (MAM)**
6. **Réunion maires du RPI et point mise en place de l'application « portail familles »**
7. **Organisation de la cérémonie des vœux du Maire**
8. **Affaires diverses**
  - Fermeture de la mairie
  - Distribution du bulletin
  - Informations diverses

#### 1. **Projet bâtiment école :**

Les travaux de rénovation de l'école feront l'objet d'un marché public. A cet effet, la commune doit publier son appel d'offre sur une plateforme numérique.

Le maire présente au conseil la plateforme ARNIA, organisme qui dépend de la région bourgogne franche comté et qui propose une large palette de services aux communes, notamment dans le domaine des marchés publics. Cette plateforme permet aussi la dématérialisation des actes. Le coût d'adhésion est de 743 euros par an, sans engagement.

L'ATD propose également des services optionnels pour le suivi du marché public, jusqu'à la réception du chantier, le coût est de 1.5 euro par habitants par an jusqu'à la fin du mandat.

Le conseil, après délibération et à l'unanimité des voix :

**DECIDE** de ne pas souscrire aux services optionnels de l'ATD dans l'immédiat.

**DECIDE** d'adhérer à la plateforme numérique ARNIA et son bouquet de services pour une année au moins.

**AUTORISE** le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de cette décision.

## 2. Délibération AAP 2023 :

M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux de rénovation de la voirie et des trottoirs du lotissement du Champ Montillet prévus en 2023 peuvent faire l'objet d'un subventionnement par l'Appel à Projet du département. Les dossiers doivent être déposés avant le 31 décembre.

Après vote du conseil municipal, à l'unanimité des voix, le Conseil :

**AUTORISE** le maire à déposer un dossier de subventionnement au titre de l'AP2023 pour son projet de travaux au lotissement du Champ Montillet, montant des travaux 24 079.00 euros HT.

## 3. Réparation chauffage de la mairie :

Le maire fait un point de la situation concernant la panne de la pompe à chaleur de la mairie. Après consultation de l'entreprise M.E.N. qui assure l'entretien annuel de l'installation, il s'avère que le coût d'un changement complet de la PAC coûterait environ 15 000 euros HT avec un délai de livraison de 7 mois minimum ; la réparation de la panne coûterait environ 3 600 euros HT et peut être effectuée rapidement.

Le maire, après avis des conseillers a opté pour la réparation, intervention planifiée avant la fin du mois de décembre.

## 4. Quel avenir pour la poste de Gibles ?

Le maire fait un compte-rendu de son entrevue avec 3 responsables régionaux de la poste fin novembre dernier. La poste, pour des raisons économiques souhaiterait voir évoluer son service vers d'autres formes : agence postale communale ou point poste dans un commerce. Mais elle ne peut fermer le bureau de poste actuel sans l'accord du conseil municipal. Dans ce cas, pour des raisons de service public, l'ouverture ne peut être inférieure à 12h00 hebdomadaires.

Les conseillers demandent le maintien du bureau de poste, en maintenant les horaires d'ouverture actuels.

## 5. Projet Maison des Assistantes Maternelles (MAM)

Deux personnes extérieures à la commune ont manifesté leur intérêt pour ce projet à l'horizon septembre 2023.

Ce projet doit maintenant faire l'objet d'une étude approfondie quant à sa réalisation et le problème du local se pose compte tenu du projet de travaux dans le bâtiment garderie/cantine à la même période. Le maire attend des précisions sur les contraintes d'espace nécessaire pour aller plus loin dans la démarche.

## 6. Réunion maires du RPI et point mise en place de l'application « portail familles »

Une réunion des Maires du RPI devait se tenir le 21 décembre, elle est finalement ajournée et devrait avoir lieu courant janvier, aucune date n'est fixée pour l'instant.

L'application « portail familles » est en cours de déploiement ; les paramétrages mairie sont terminés et les familles ont reçu les informations nécessaires pour activer leur compte par l'APEGV. Un point sera fait à la rentrée afin de rectifier les éventuels problèmes techniques avant la mise en fonctionnement.

## 7. Organisation de la cérémonie des vœux du Maire

Le conseil demande au Maire de faire une présentation des nouveaux habitants, un point sur le projet de rénovation de l'école et une explication des nouvelles consignes de tri des poubelles.

Le maire demande aux conseillers d'être présents pour cette cérémonie.

## 8. Affaires diverses

### • **Fermeture de la mairie**

En raison des congés de fin d'année, la mairie sera fermée du jeudi 22 décembre au mardi 3 janvier inclus. Mercredi 4 janvier 2023, le secrétariat sera ouvert de 14h00 à 18h00.

- **Bulletin communal :**

Le bulletin communal est imprimé. Il sera distribué avant Noël par les élus.

- **Le curé de la paroisse** informe la commune qu'en raison des contraintes financières sur le chauffage, toutes les messes sont annulées dans les communes à l'exception de la clayette, jusqu'au 15 avril 2023
- La préfecture demande que toutes les autorisations d'organisation ou de passage d'épreuves sportives sur la commune fassent l'objet d'une gestion dématérialisée et qu'un référent sport soit désigné. André Grizard a accepté d'être référent.

- **Prochaine réunion de conseil:**

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu vendredi 27 janvier 2023.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45***